

CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Société anonyme au capital de 165 892 131,90 € Siège social : 1, Cours Antoine Guichard 42000 Saint-Etienne 554 501 171 R.C.S. Saint-Etienne

Déclaration d'opérations de cessions temporaires portant sur les actions de la Société réalisées au titre de l'article L. 225-126 I du Code de commerce

(Information publiée en application de l'article 223-38 du Règlement général de l'AMF)

Identité Déclarant	Rallye , société anonyme ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 054 500 574
Identité du prêteur n°1	Cobivia, société par actions simplifiée ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 318 906 146
Identité du prêteur n°2	L'Habitation Moderne de Boulogne , société par actions simplifiée ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 582 079 679
Nature de l'opération	Prêt de consommation d'actions
Nombre d'actions acquises au titre des opérations de cessions temporaires	16.046.061 actions Casino, Guichard-Perrachon, (représentant 14,8% du capital) dont : . au titre du prêt de consommation conclu avec Cobivia : 6.643.110 actions Casino, Guichard-Perrachon ; . au titre du prêt de consommation conclu avec L'Habitation Moderne de Boulogne : 9.402.951 actions Casino, Guichard-Perrachon, étant précisé que ce chiffre inclut les 6 681 492 actions Casino, Guichard-Perrachon transmises au résultat de la dissolution, le 20 avril 2020, de la société Alpétrol SAS avec transmission universelle de son patrimoine (en ce compris le prêt de consommation d'actions Casino, Guichard-Perrachon que la société Alpétrol avait consenti à Rallye en date du 3 octobre 2018 et portant sur 6.681.492 actions Casino, Guichard-Perrachon) au profit de son associé unique la société L'Habitation Moderne de Boulogne.
Code ISIN de l'action admise aux négociations sur NYSE Euronext Paris	FR0000125585
Date et échéance de l'opération	. Pour le prêt conclu avec Cobivia : conclusion le 28 février 2019, modifié par avenant du 19 décembre 2019 – échéance le 31 décembre 2021 ; . Pour le prêt conclu avec L'Habitation Moderne de Boulogne : conclusion le 28 février 2019 modifié par avenant du 19 décembre 2019 – échéance le 31 décembre 2021.
Convention de vote (le cas échéant)	Non
Commentaire	Il est précisé que par acte sous seing privé en date du 25 mai 2020, la société Rallye, d'une part, et les sociétés Cobivia et L'Habitation Moderne de Boulogne, d'autre part, ont établi un projet de fusion par voie d'absorption des sociétés Cobivia et L'Habitation Moderne de Boulogne par la société Rallye. A la date de prise d'effet de ces fusions, prévue au 29 juin 2020, les prêts de consommation décrits plus haut seront éteints par voie de confusion, sur Rallye, des qualités de prêteur et d'emprunteur.